

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept décembre à dix heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du Syndicat Mixte à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)	X	
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)	X	
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2022/17**OBJET : Convention de prestations de services avec SOLURIS**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente se dote d'un système informatique indépendant suite à la mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données,

Considérant la convention d'adhésion entre le Syndicat Informatique de Charente-Maritime SOLURIS et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente en date du 3 janvier 2019,

Considérant la nécessité que cette convention d'adhésion soit remplacée par une convention de prestations de services afin que SOLURIS puisse bénéficier du Fonds de Compensation pour Taxe sur la Valeur Ajoutée,

Considérant le projet de convention de service faite par SOLURIS pour les mêmes conditions techniques et financières qu'auparavant,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention de service au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime SOLURIS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS